Image not found or type unknown

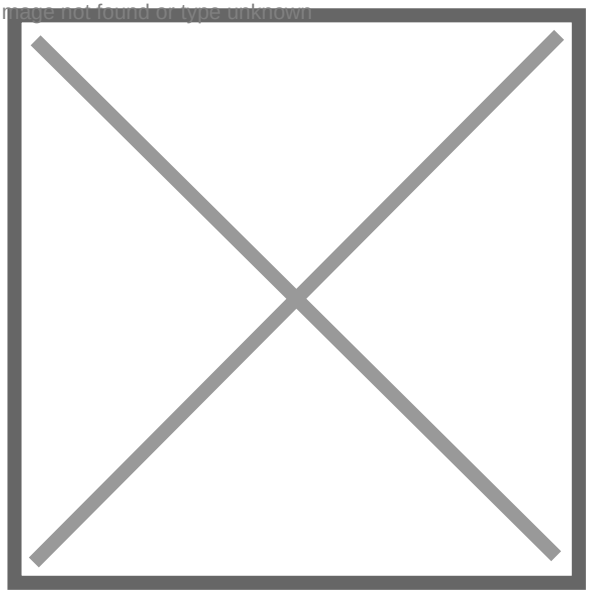

# Changement patronyme suite viol d'un parent

Par **bretonvendeur**, le **11/06/2014** à **14:10**

bonjour
j'ai été violé par mon père, je suis un homme qui a déposé plainte mais le délai de prescription (suite aux multiples lois)me m'a pas permis de le poursuivre.
Puis je invoqué ce motif a des fins therapeutique? j'ai fait une tentative de suicide et je suis suivi pour de la maniaco depression qui est la consequence de l'acte de mon père.
cordialement

Par **aguesseau**, le **11/06/2014** à **15:38**

bjr,
pour changer de nom de famille, il faut un motif légitime et votre situation, à priori ne permet pas ce changement de nom.
mais neammoins je vous conseillerais de consulter un avocat spécialisé en droit de la famille, en particulier sur ce sujet, il devrait pouvoir vous renseigner.
cdt

Par **jibi7**, le **11/06/2014** à **16:03**

Hello Breton,
Comme vous evoquez des fins therapeutiques pour votre souhait, avant de consulter les hommes de droit il vous faudrait faire l'historique , la biographie et aussi votre projet de vie ..pour vous même ou avec un regard extérieur expérimenté dans ce domaine.

Ceux qui ont du changer de noms (adoption, mariage , drames de guerres etc..) ou dont l'identité a été usurpée vous diront que le nom et son histoire ..ne se rayent pas d'un trait

et ne font pas guérir ... (pour cela il faut aller voir du coté de la résilience de boris cyrulnik..)

Par contre quand vous aurez fait votre point, partagé avec votre entourage,... selon votre projet d'avenir on pourrait alors peut être défendre que si vous avez l'intention de donner votre nom a une famille, des enfants vous puissiez ne pas vouloir transmettre celui de votre "tortionnaire " et que ce motif lui soit retenu. Avant l'avocat voyez les experts medicaux ..

Si vous avez des parents (freres, cousins) qui continuent de porter ce nom comment onsiderent ils votre projet ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés